

## BILAN ANNUEL 2020

# Tribunal administratif de la Réunion



**Gil CORNEVAUX**  
Président du tribunal  
administratif de  
la Réunion

Malgré les difficultés rencontrées par tous lors de cette crise, y compris psychologiques, la communauté juridictionnelle a tenu le cap lors d'une année qui a profondément changé nos habitudes de fonctionnement. Le tribunal de la Réunion a non seulement poursuivi son activité durant la crise, en application du plan de continuité mis en place, mais les résultats ont été au rendez-vous, grâce au travail fourni par les personnels de la juridiction pour que les décisions préparées lors du confinement soient toutes rendues avant la césure de

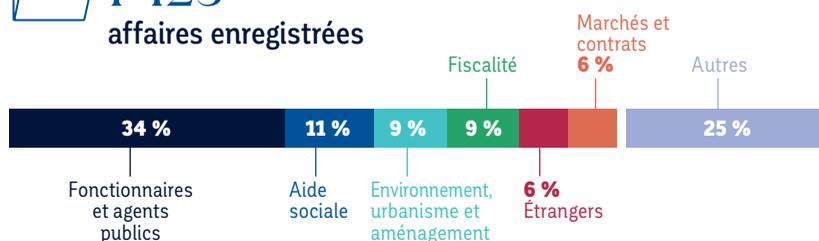
l'hiver austral. L'effort de la communauté juridictionnelle est d'autant plus à saluer que le nombre d'affaires enregistrées n'a pas diminué malgré la pandémie (1 425 requêtes en 2020 contre 1 444 en 2019). En 2020, le nombre d'affaires jugées de manière collégiale a par ailleurs augmenté de 33,4 % par rapport à 2019.

L'année 2020 a également été l'occasion pour le tribunal d'organiser une demi-journée de formation sur le contentieux électoral à destination des avocats de l'océan Indien.

## 2020 en chiffres



**1 425**  
affaires enregistrées



### Effectifs de la juridiction

**23**  
personnes dont :

**12**  
magistrats

**11**  
agents de greffe



**1 306**  
affaires jugées

↘ 6,8 % par rapport à 2019



**13 mois** et 12 jours  
de délai prévisible de jugement

↘ 24,6 % par rapport à 2010



**75,6 %**  
de requêtes reçues  
via Télérecours

↗ 1,2 point par rapport à 2019



**11,6 %**  
de requêtes reçues  
via Télérecours citoyens

↗ 3,9 points par rapport à 2019